



Émilie CHALAS
Députée de l'Isère

Communiqué de presse :

« Siéger confinés »

Commissaire aux lois, je sié debate cette semaine à l'Assemblée nationale afin d'examiner et de voter la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour deux mois supplémentaires. En cette période inédite en tout point, le quotidien des députés au Palais Bourbon est bouleversé.

Ces trois jours à Paris ont débuté sous tension, mardi 5 mai, par un voyage en train à partir de Lyon, puisque les rares trains depuis Grenoble obligés un voyage de 5h. À la gare, la distanciation physique est peu respectée. Après un contrôle des billets et des attestations, nous quittons le quai avec un retard d'une vingtaine minutes.

À mon arrivée à Paris, je découvre une ville vide, éteinte, surprenante, dont l'aspect me laisse pantois tant la ville que je connais semble s'être évanouie et être tout droit sortie d'un film de science fiction, de la quatrième dimension...

À l'Assemblée, là aussi, le vide et le silence prennent leurs places dans une institution qui grouille habituellement et où les locaux ne sont plus que partiellement accessibles. Plateaux repas midi et soir que l'on mange au soleil, sur les bancs et les marches des bâtiments, dans le jardin des quatre colonnes. Les députés pique-niquent à l'Assemblée. Le surréalisme a pris également sa place.

Nous sommes logés dans un étage d'hôtel ouvert à cet effet. Aucun service n'est possible, ni de restaurant, ni de ménage, ni de pressing. Paris reste fermé.

En commission des lois, les masques sont obligatoires. Cependant, nous sommes trente-six à siéger et nous nous rassemblons dans une salle petite, un peu délicat en cette période...

En séance, les masques ne sont pas obligatoires, le gel hydroalcoolique est disponible sur tous les bancs, le nettoyage des micros est effectué après chaque intervention dans l'hémicycle.

Sur l'examen du texte, l'agenda est serré car la procédure accélérée a été enclenchée par le gouvernement limitant la navette parlementaire à une unique transmission du texte. Et pour cause, la publication au Journal Officiel doit intervenir ce lundi 11 mai 2020. Il faut aller vite.

Lors de la lecture au Sénat, les sénateurs votent l'amendement de Philippe BAS et l'impunité totale des élus et responsables publics. La rédaction de l'amendement est la suivante : « *Nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée...* »

Quel motif vient justifier une telle rédaction ? Protéger les élus locaux et particulièrement les Maires. Les choses s'emballent, la situation se renverse et les oppositions tentent de piéger politiquement la majorité :

- Si nous supprimons la disposition, l'opposition hurle que nous laissons tomber les Maires.
- Si nous maintenons le dispositif, l'opposition nous accuse de préparer l'impunité des ministres.

Et bien sûr, nous ne pouvons pas créer des catégories de niveaux de responsabilités différenciés des élus ou responsables politiques.

Le piège est en place, entretenu par tous ceux qui veulent voir chuter le gouvernement. Une musique qui est dangereuse et nihiliste : les opposants souhaitent le chaos plutôt que la réussite du gouvernement. Cela est irresponsable en ces temps de crise sanitaire historique, temps qui devraient au contraire nous amener à nous grandir.

En commission des lois, les débats sont régulés et constructifs, comme souvent. Face au piège tendu par les Républicains, la majorité retire le dispositif proposé par Philippe BAS et ajoute au texte initial du Code Pénal « *en l'état des connaissances scientifiques* », pour ne pas dédouaner les responsables politiques tout en les protégeant un peu plus en ces circonstances sanitaires.

L'examen en séance se poursuit mais il est long et fastidieux. Notre groupe s'exprime en conséquence peu pour avancer efficacement sur ce texte. Les oppositions sont bavardes et agressives, elles sont prêtes à tout pour faire échouer l'agenda du texte...

L'extrême-gauche, dans la magnificence de ses contradictions, demandent plus de décentralisation et de pouvoir dans les territoires (municipalisme et localisme), et en même temps une responsabilité unique de l'État et des nationalisations d'entreprises...

La Commission Mixte Paritaire (CMP) de l'Assemblée nationale devait se tenir ce vendredi soir. Les débats en hémicycle sont tellement longs que nous ne tiendrons pas les délais... la pression se fait ressentir. Nous sommes vendredi, il est 17h21, l'article 5 est en cours de débat.

L'article 6 fera l'objet de débats intenses, sans l'ombre d'un doute, cette nuit.